

cabinet étaient administrateurs de sociétés. Quelques ministres seulement ont répondu. Comme la Chambre a transformé la question en ordre de dépôt de documents, je pense qu'il serait conforme au Règlement de demander que tous les documents soient présentés.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je me souviens très bien de cette question. J'ai fait faire des recherches. Malheureusement, les membres du cabinet actuel ne sont pas administrateurs d'un trop grand nombre de sociétés privées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque de nouveau le Règlement. Cela ne devrait pas dispenser les membres du cabinet de répondre à un ordre de la Chambre portant dépôt de documents.

● (1520)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE—DEMANDE DE RAPPORT— L'ATTITUDE DU CANADA—LA QUESTION D'UN CONTINGENT CANADIEN POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'honorable représentant peut-il nous dire s'il y a eu quelque progrès de réalisé en vue d'en arriver à mettre fin à la guerre terrible qui fait rage au Moyen-Orient, et nous dira-t-il quelle est exactement l'attitude du gouvernement canadien devant ce conflit tragique?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au cours des vacances parlementaires, quand a débuté cette sale guerre, j'ai fait certaines déclarations publiques, et j'ai l'intention, demain ou après-demain, de faire une déclaration à l'appel des motions pour exposer les faits tels que nous les connaissons et indiquer l'attitude du gouvernement canadien.

M. Stanfield: Le ministre dira-t-il à la Chambre si la déclaration qu'il a faite selon laquelle le Canada accepterait de faire partie d'une nouvelle force de maintien de la paix constitue un engagement formel du gouvernement, et si le gouvernement s'est engagé lui-même à envoyer immédiatement des troupes à la demande des Nations Unies ou serait disposé à le faire?

M. Sharp: Comme le sait sans doute le chef de l'opposition, nous comptons déjà dans cette région des troupes engagées dans l'organisation de surveillance de la trêve des Nations Unies. Elles poursuivent leur mission en cette qualité même si, comme le sait le député, la trêve n'est plus observée. J'ai déclaré à la Chambre, et je l'ai répété à New York, que le Canada serait disposé à prendre part à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Cette proposition de l'ONU s'applique bien sûr à toute demande qui pourrait nous être faite de rendre service à nouveau dans cette région.

M. Stanfield: J'aimerais demander au secrétaire d'État s'il a pris une initiative quelconque au nom du gouvernement canadien en vue de mettre un terme aux hostilités dans cette région.

Questions orales

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai nullement l'intention d'exagérer l'importance de ce que le Canada pourrait dire ou faire en la circonstance. Ce n'est pas le genre de guerre où les combats vont cesser simplement parce qu'un pays comme le Canada le demande. Cependant, nous avons tout fait pour que l'on sache qu'aux yeux du Canada, une guerre comme celle-ci n'est pas de nature à régler quoi que ce soit et qu'il faut des négociations. Nous avons fait connaître notre point de vue aux belligérants et donné instruction à nos ambassadeurs de le communiquer aux gouvernements des différents pays impliqués. Et il y a eu une certaine réaction mais jusqu'ici pas très encourageante.

LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE—LA POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT— LE DROIT D'EXISTENCE ET L'INVOLABILITÉ DES FRONTIÈRES D'ISRAËL

M. David Lewis (York-Sud): A ce propos, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il consentirait à un débat à la Chambre sur cette question—point n'est besoin qu'il soit long—mais qui comporterait autre chose que son habituelle déclaration suivie des réponses des porte-parole des autres partis?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A condition, bien sûr, que les leaders à la Chambre s'entendent sur l'ordre des travaux, pour ma part—et je sais que le gouvernement partage mon avis—je ne m'opposerais pas à un débat de ce genre s'il pouvait avoir lieu sans nuire à l'examen de mesures d'importance capitale par la Chambre.

M. Lewis: Comme le sait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tout le problème au Moyen-Orient se ramène au droit d'Israël de demeurer un pays souverain dans cette région. Dans toute déclaration qu'il pourrait faire, le ministre va-t-il réaffirmer, au nom du Canada, le droit d'Israël à l'existence et à des frontières sûres et reconnues?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. J'approuve sans réserve ce que le chef du Nouveau parti démocratique a dit. Notre politique repose sur le principe que l'État d'Israël, dont nous avons favorisé la naissance et appuyé la candidature comme membre des Nations Unies, a autant le droit d'exister que n'importe quel autre pays.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Nous croyons aussi qu'Israël a le droit d'avoir des frontières sûres et officielles.

LE CONFLIT ISRAËLO-ARABE—LA POSITION DU CANADA QUANT À LA CULPABILITÉ DES ÉTATS ARABES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question est plus directe que celles qui ont été posées jusqu'ici.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Oh non. Ces questions étaient très pertinentes.

Une voix: Mais ineptes?